

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº M20- 0006569

Optique 64490 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9399

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AFAKHRI HICHAM

Date de naissance : 24/07/1971

Adresse : N.27 LOT RYAD PARTNERS, ROUTE D'AZZEMBOUR
DAR BOU AZZA, CASA

Tél. : 06.61.70.96.69 Total des frais engagés :



Cadre réservé au Médecin

Dr. BELAHMER Mohammed
Dermatologue - Vénéréologue
Médecin Assermentation : N° des actes
12, Rue Abdellah Ben Youssef
Casablanca - Maroc - 20000
Télé : 05 22 99 47 36

24 MAPS 2021



Cachet du médecin :

Date de consultation : 03/02/2021

Nom et prénom du malade : AFAKHRI HICHAM Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté : Nature de la maladie : Arthrose Demantylarose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

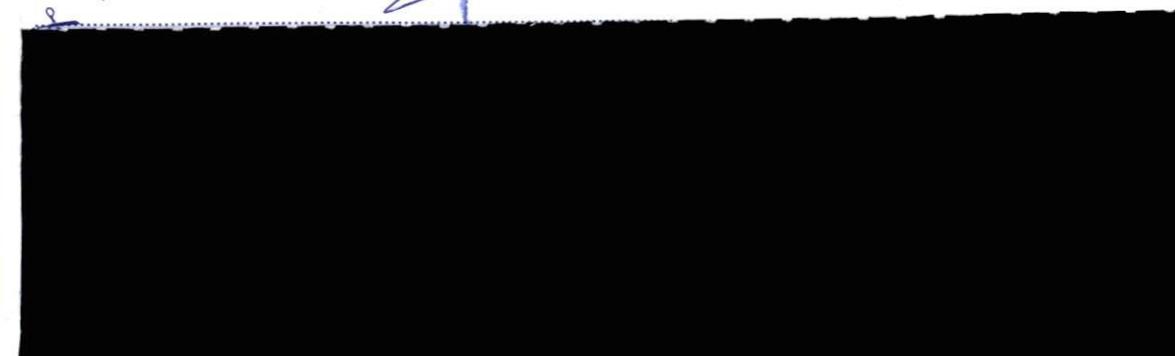
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 03/02/2021

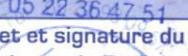
Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 FÉV 2021	CS.	CS.	250,-.00	DR. BELAHMER Mahamed Djedid Dermatologue - Venerologie 155 Avenue Prés des Tribunaux Tunis - Casablanca - 99 47 36
03 FÉV 2021	CS.	CS.	DR. BELAHMER GRATUIT	DR. BELAHMER Mahamed Djedid Dermatologue - Venerologie 155 Avenue Prés des Tribunaux Tunis - Casablanca - 99 47 36

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HAKMALIT DR NABIL Dr NABIL Propriétaire en Pharmacie Dr NABIL Casablanca 19, Rue des Atlas - Marif Casablanca Téléphone : 031.02.78.81	19/2/92	329,70
ARMAND LONGCHAMP Dr HAFIZI BENI ATILI 19, Rue des Atlas - Marif Casablanca	19/2/92	397,80

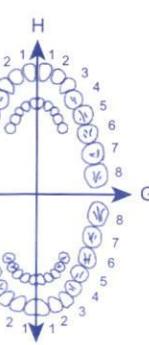
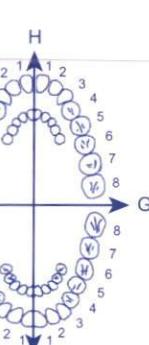
ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Dr. S. B. CRAGUI LAbORATOIRE Casablanca	18/02/21	3150 + 12.10	3180.10

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'odontologie.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 B 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr BELAHMER Mohamed Fouad

DERMATO-VENEROLOGUE
Spécialiste des Maladie de la Peau
du Cuir Chevelu et
Des Maladies Sexuellement Transmissibles
Assermenté Auprès des Tribunaux

الدكتور بلحمر محمد فؤاد
اختصاصي في أمراض الجلد
والشعر والأمراض التناسلية
طبيب محلف لدى المحاكم

PHARMACIE LONGCHAMPS
Rue Toulouse C.I.L - Casablanca
Tél : 05 22 36 45 51

Casablanca, le : 19 FFV 2021

n° AFAKHRI Hicham



76,90 CANFLUAN gelée 1 gélule / Semaine + 6 semaines

98,00 Alcostanil gelée 1 gélule 1 à 2/j A Rinceur

174,60 Dermafix crème 100ml 87,30 x 2



49,00 NYODERM lotion 100ml 87,30 x 2

397,70

Dr. BELAHMER
Dermatologue
72, Rue
des Tribunaux
Casablanca
Tél : 05 22 99 47 36

LOT : 08220021
PER : 08/2025
PPU : 49,00 DH

LOT : 1015
UT.AV: 04-23
P.P.V: 76 DH 20

AM72 0623

LOT

Prix 98,00

87,30

1 P.V. 20008
N.R. 06/25
P.P.V. 87DH30

87,30

P.V. 670020
N.R. 06/25
P.P.V. 87DH30

Dr BELAHMER Mohamed Fouad

DERMATO-VENEROLOGUE
Spécialiste des Maladie de la Peau
du Cuir Chevelu et
Des Maladies Sexuellement Transmissibles
Assermenté Auprès des Tribunaux

الدكتور بلحمر محمد فؤاد

اختصاصي في أمراض الجلد
والشعر والأمراض التناسلية
طبيب محلف لدى المحاكم

Casablanca, le : 03 FFV 2021

n° AF AAKHRI Hicham

- CANAFLUCA gelules 150 mg (4)
1 gelule / Semaine + 4 Semaine

95,40

- Alastatril gel momentanément
100ml 21,-

98,00

- DERNO FIX crème
efface la peau entière
et pour la région genito-urinaire

49,00

- NYCOADERINE l'ondre
100ml / à la chaleur

A peaux
3 semaines crème
jolies

PHARMACIE DE LA MUSIQUE

Dr NABIL
Docteur en Pharmacie
6, Rue de l'Atlas - Maârif Casablanca

72, Rue Abdellah Rajii - Place Du Puy De Dôme
Maârif - Casablanca - Tél.: 05 22 99 47 36

زنقة عبد الله رجيع (بيريني سابقا) ساحة بي دودوم
العاريف - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 99 47 36

LOT : 8001
U.T. AV : 01-23
PP.V : 95 DH 40



8730
8730
8730
8730
8730
8730
8730
8730
8730



le LOT: 08220001
PER: 02/2025
PPV: 49,00 DH

Dr. BELAHMER
Dermatologue
Médecin Assermenté Pres
72, Rue Abdellah Raji Place de Puy de Dôme
Maârif - Casablanca
Tél : 05 22 99 47 36

Dr BELAHMER Mohamed Fouad

DERMATO-VENEROLOGUE
Spécialiste des Maladie de la Peau
du Cuir Chevelu et
Des Maladies Sexuellement Transmissibles
Assermenté Auprès des Tribunaux

الدكتور بلحمر محمد فؤاد

اختصاصي في أمراض الجلد
والشعر والأمراض التناسلية
طبيب محلف لدى المحاكم

Casablanca, le : 03. FÉV. 2021

n° AFARTRI Hichoum

SGT - SGPT - Y GT -



Dr. BELAHMER Mohammed Fouad
Dermatologue - Vénérologue
Médecin à l'Ordre - Médecin Prés des Tribunaux
72, Rue Abdellah Rajii - Place du Puy de Dôme
Maârif - Casablanca
Tel : 05 22 99 47 36



مختبر التحاليل الطبية الرڭراچي

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES REGAGUI

S. MESTASSI

Biologiste Diplomé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand

FACTURE N° : 2102182027

Casablanca le 18-02-2021

Mr Hicham AFAKHRI

Date de l'examen : 18-02-2021

INPE :

Caisse : **MUPRAS**



Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E11.5	E
0141	Gamma glutamyl transférase (GGT)	B50	B
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B

TOTAL DOSSIER : 180 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cent quatre-vingts dirhams

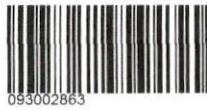




S. MESTASSI

Biologiste Diplomé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand

Né (e) le: 24-07-1971, âgé (e) de : 49 ans
Enregistré le: 18-02-2021 à 10:30
Edité le: 18-02-2021 à 12:38
Prélèvement : au labo
Le : 18-02-2021 à 10:36



093002863

Mr Hicham AFAKHRI

Référence : 2102182027

Prescrit par : Dr BELAHMER Mohamed Fouad

BIOCHIMIE SANGUINE (Cobas c311/Roche)

Transaminases ASAT/SGOT	21	UI/I	(<40)
Transaminases ALAT/GPT	16	UI/I	(<41)
Rapport ASAT / ALAT	1.31		(>1.00)
Gamma Glutamyl-Transferase (Test colorimétrique enzymatique Roche)	23	UI/I	(10-71)

